

FORMATION

PSC1



Cours effectif limité – Payant

2021/2022

Sur inscription

angers.fr



# Prévention et Secours Civiques - niveau 1

## Pour Educateurs, Animateurs, Enseignants

### **9h** pour devenir Secouriste !

*Ce projet vise notamment à optimiser le nombre d'acteurs éducatifs susceptibles de conduire des ateliers de sensibilisation « gestes qui sauvent » en direction de jeunes Angevins sur les temps scolaires et périscolaires tant pour accroître le nombre de personnes formées que pour diffuser des valeurs de solidarité et de citoyenneté.*

*« Cette démarche s'inscrit dans le cadre de notre Politique Educative Locale visant à soutenir les parents et l'école sur la base de compétences en particulier, dont « les gestes qui sauvent » et surtout de promouvoir toutes les actions visant à l'éducation à la citoyenneté.*

*Notre ambition est de permettre à tous les jeunes Angevins de bénéficier d'une initiation suffisante au niveau élémentaire afin qu'ils puissent accéder avec succès aux formations PSC1 dispensées au niveau des collèges.*

*Au-delà de la nécessité d'assurer sa propre sécurité, la sensibilisation « aux gestes qui sauvent » constitue un des éléments qui contribuent à son intégration de citoyen dans la vie de la cité. »*





Un groupe de travail de représentants de la DASEN 49 et de la Ville d'Angers ont reformulé ces référentiels de l'Education Nationale afin de les adapter à la nature de ce projet local tout en préservant l'essentiel.

Ce présent document constitue la synthèse de ce travail afin qu'il puisse servir de « Référentiels internes de formation et de certification, prévention et secours civiques de niveau 1 » de la Ville d'Angers en partenariat avec la Direction Départementale 49 des services de l'Education Nationale.

**SESSION 1 :** 12, 19 et 26 janvier 2022

**SESSION 2 :** 9, 16 et 23 mars 2022

**SESSION 3 :** 1<sup>er</sup>, 8 et 15 juin 2022

Les sessions se déroulent à l'Institut municipal

**de 14h à 17h**

**\*\*\*\*\***

**Inscription à l'Institut Municipal**

**Cours réservé en priorité aux éducateurs, animateurs, enseignants. A titre exceptionnel et dans le cas de places disponibles, inscription possible sous réserve du paiement des droits d'inscription.**

**Tarif normal :** 50,40 €

**Tarif réduit Angers :** 41,85 €

**Tarif Carte Partenaires/Etudiant :** 21,78 €



Source: Angers Loire Métropole – V. Lattay

# Institut municipal

**9, rue du Musée**  
(Place Saint-Éloi)  
**49100 Angers**

**02 41 05 38 80**

[institut.municipal@ville.angers.fr](mailto:institut.municipal@ville.angers.fr)  
[angers.fr/institutmunicipal](http://angers.fr/institutmunicipal)



## Horaires d'ouverture de l'accueil

**De septembre à mai**  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 20 h  
le samedi de 9 h à 12 h

**Juin et juillet**  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 19 h 30  
(Fermé le samedi - Fermé en août)



 @Institutangers